



Depuis 3 ans, le collège Gérard Philippe propose aux élèves de 5ème LV1 Anglais, d'intégrer la section européenne anglais en 4ème.

Les modalités de cette section sont les suivantes :

- **OBJECTIFS** : Faire de l'anglais différemment en privilégiant **l'ORAL** et la connaissance des civilisations européennes. Ce n'est pas la continuité des 3H classiques que votre enfant aura en 4ème. **L'objectif n'est pas grammatical.**
- **HORAIRES** : Les élèves sont répartis sur 2 classes et regroupés 2 heures par semaine pour l'anglais européen. Ainsi, l'emploi du temps d'un élève de la section européenne est l'emploi du temps classique d'un élève de 4ème auquel s'ajoutent 2 heures complémentaires d'anglais.
- **PUBLIC** : Tous les élèves de 5ème (bilangues ou non, latinistes ou non latinistes) peuvent être candidats à la section européenne Anglais en 4ème s'ils sont motivés par l'anglais.
- **PROGRAMME** : Travail sur Londres, les pays anglophones, les fêtes traditionnelles, l'Europe, le développement durable etc...
- **MODE DE TRAVAIL** : Exposés, débats, films, conférences, échanges via internet, travaux multimédia. Etc... Mise en avant du travail effectué sur le site du collège:
<http://philipe-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?rubrique231>
- **CONTINUITE** : Engagement pour deux ans, (4ème + 3ème), avec la possibilité de poursuivre au Lycée (plusieurs lycées de secteur proposent une section européenne) dans le but d'obtenir une mention européenne sur le diplôme du baccalauréat.

Le recrutement pour cette option se fait selon différents critères :

• *1ère étape :*

Si à la suite de la présentation faite en classe, votre enfant est intéressé, complétez le **coupon « Choix de langues vivantes pour l'entrée en 4ème à la rentrée 2013 »** à remettre au professeur principal au plus tard pour le 15 mars (cocher 'oui' pour l'inscription en section européenne).

• *2ème étape :*

Les candidatures seront examinées lors du conseil de classe du second trimestre selon 3 **critères** :

- la moyenne d'anglais des deux premiers trimestres,
- l'avis du professeur d'anglais concernant la participation orale en classe,
- et l'avis du conseil de classe concernant la capacité à suivre cette option (2 H hebdomadaires) .

• *3ème étape :*

Les élèves ayant eu un avis favorable seront convoqués début juin à un **entretien oral** de 10 min (prise de parole en continu en anglais ainsi qu'un court entretien de motivation en français.)

• *4ème étape :*

Une commission d'affectation définira la liste des élèves sélectionnés pour intégrer la section européenne anglais. Un courrier sera joint au bulletin du 3ème trimestre pour vous faire part de la décision finale.

Une présentation de la section européenne a été faite auprès de vos enfants en classe.

Vous pouvez consulter le site du collège ou contacter les professeurs d'anglais pour d'éventuelles questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Principal et les professeurs d'anglais
M. BONIOU, Mmes BIDOIS, ROMAIN et COLIN